PROVISOIRE

Union des Villes et Communes de Wallonie asbl

Convention entre la Région wallonne et l'Union des Villes et Communes de Wallonie pour la mise en place d'activités d'appui aux ADL

Plate-forme – 2 juin 2006

Procès-verbal

Présents: *Mesdames BRAL, DE BIOURGE, LECLERCQ, MINET*
Messieurs BONNI, BREDO, COLLET, DUBOIS, DUGAUTHIER, FERMINE, LECHIEN, MOULIN, PARMENTIER
Madame BRONCKART pour Monsieur MULLENDERS
Madame MATON pour Monsieur WATTIEZ
Madame TERRANOVA pour Monsieur GUYOT

Excusés: *Mesdames BOGAERTS, DUJARDIN, ENGLEBERT, FRISON, HERCK, LAMBERT, LAMBOTTE, RAMELOT*
Messieurs BOUFFIOUX, DAULNE, DELEU, GHENNE, HAGEN, JEANJEAN, LALLEMAND, MATHIEU, SCLAPARI, THIRIFAY

Pour débuter la réunion, Monsieur PARMENTIER, Président de la Plate-forme ADL, souhaite la bienvenue à Monsieur Stijn BREDO. Monsieur Bredo remplace Monsieur Van Wersch au poste de Responsable Formations au sein de l'Union des Villes et Communes de Wallonie.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PLATE-FORME DU 6 AVRIL 2006

Monsieur FERMINE demande que deux modifications soient actées au projet de PV du 6 avril 2006 (ADL 2006/03):

- il demande que le terme"DGPL" soit remplacé par"DGEE"au bas de la page 1;
- il demande, en haut de la page 2, que le terme"préalablement" soit remplacé par les termes "dès la publication de l'arrêté d'exécution au *Moniteur belge*".

Sous réserve de ces deux modifications, le procès-verbal de la Plate-forme ADL du 6 avril 2006 est approuvé à l'unanimité par les membres de la présente plate-forme.

2. DECRET ADL – ETAT D'AVANCEMENT DU DOSSIER (ADL 2006/04)

Monsieur FERMINE signale qu'il a eu le Cabinet MARCOURT au téléphone. Il signale que la date de référence du 1er janvier 2007 a été ajoutée au projet d'arrêté d'exécution, ce qui a conduit à un retard complémentaire. La volonté du Ministre est de faire passer le texte au

Gouvernement pour la rentrée. Le respect de ce délai dépend toutefois de la réponse du Conseil d'Etat qui est espérée pour la fin du mois de juin.

S'ensuit une discussion sur le statut à adopter par les ADL supra communales existantes. La volonté politique est l'obligation du statut d'ASBL. Claude PARMENTIER plaide pour une régie communale ordinaire supra communale. Il signale que le seul modèle possible est l'intercommunalité, même si, ensuite, les communes peuvent se constituer en asbl. Il fait un parallélisme avec les parcs naturels où un recours avait provoqué l'intercommunalité. Il signale également qu'il conviendrait de voir l'évolution de cette question en fonction du nouveau décret du Ministre COURARD sur les intercommunales et la cohérence avec le décret ADL.

Stéphane FERMINE signale que cela dépend également de la volonté politique.

Didier BONNI signale que pour les communes, il faudrait une réponse rapide et claire sur cette question.

Il est convenu de poser la question au Ministre dans le cadre de la rencontre à organiser dans le cadre du groupe de travail sur la"visibilité des ADL".

Olivier DUBOIS signale qu'il a transmis les questions d'ordre technique aux conseillers de l'UVCW mais que faute de temps, aucune réponse n'a pu être formulée jusqu'à présent. Il signale qu'il fera parvenir une petite note récapitulative par e-mail dès que les informations nécessaires seront disponibles.

3. RENCONTRE DU DEVELOPPEMENT LOCAL DE JUIN 2006 – INFORMATIONS

Stijn BREDO donne quelques informations concernant les rencontres du 22 juin 2006 et incite les personnes présentes à relayer l'information auprès de leurs communes respectives.

Stéphane FERMINE demande des informations sur la présence de Benoît PROVOST en lieu et place du Ministre Christian DUPONT. Olivier DUBOIS signale que le Ministre n'était pas libre ce jour-là et que si, en son absence, il sera difficile d'avoir le retour de l'expérience de Pont-à-Celles, il est néanmoins intéressant d'avoir l'écho de la Politique des Grandes Villes.

Guy DUGAUTHIER ne partage pas cet avis, au contraire de Claude PARMENTIER qui signale que la présence d'un représentant du Ministre DUPONT est l'occasion de signaler que les problèmes auxquels il s'attaque ne concernent pas que les grandes villes.

Guy DUGAUTHIER signale qu'à son avis, la question du remembrement urbain est bien plus cruciale. Claude PARMENTIER signale que si, effectivement, cette question constitue une urgence, il n'est pas sûr qu'elle soit du ressort des ADL.

4. VISIBILITE DES ADL – COMPTE RENDU ET EXAMENS DES TRAVAUX

Olivier DUBOIS fait le compte rendu de la réunion du groupe de travail "visibilité des ADL" du 9 mai dont le PV est repris en annexe (ADL 2006/05). Il rappelle que l'UVCW a fait parvenir à chaque agent un e-mail le 17 mai sondant les principales questions que se posent

les agents dans le cadre de leur mission. Il signale que peu de réponses lui sont parvenues et fait la synthèse détaillée des éléments qu'il a obtenus jusqu'à ce jour.

Stéphane FERMINE s'étonne du peu de réponses obtenues car la DGEE prend connaissance de nombreux questionnements lors de ses visites.

Laurence LECLERCQ signale la difficulté de la tâche, ce que confirme Claude PARMENTIER.

Les réponses ainsi collectées devraient permettre à l'administration d'élaborer un document qu'elle soumettra au Ministre Marcourt afin de clarifier les missions des ADL. S'ensuit une longue discussion sur le rôle des ADL face aux autres dispositifs. L'assemblée en conclut que l'intérêt de la démarche auprès du Ministre se confirme, ceci dans le but d'essayer d'avoir une ligne directrice plus claire pour le travail des ADL. Il convient cependant d'éviter de tomber dans une logique TOP-DOWN qui cadenasserait le travail des agences.

Il est convenu que par mail, l'UVCW prolonge le délai de réception de ces questions d'une semaine. Les questions ainsi recensées seront ajoutées à la typologie faite par la DGEE sur base de cas concrets rencontrés lors de leurs visites de terrain. L'objectif est de tenter d'obtenir un rendez-vous avec le représentant du Ministre MARCOURT pour la fin juin.

D'autres mesures avaient également été envisagées par le groupe de travail.

Concernant la possibilité de tourner un film en soutien de la conférence de presse envisagée pour début 2007, la DGEE signale qu'une initiative similaire effectuée dans le cadre des GCV avait coûté 10.000 euros ce qui est unanimement considéré comme trop cher. L'assemblée signale alors l'existence d'un film qui devrait se trouver à l'UVCW et qui fut projeté aux Moulins de Beez. Olivier DUBOIS signale qu'il se renseignera sur ce film et s'assurera que l'insertion du logo des ADL ne soit pas incompatible avec les chartes graphiques existantes.

Concernant la charte graphique, Claude PARMENTIER signale qu'il convient de s'appuyer sur l'expérience de la charte graphique des MDE et qu'il convient de signaler dans celle-ci le soutien de la Région wallonne au processus. Guy DUGAUTHIER acquiesce en rappelant qu'il convient de définir une charte qui définit les grandes lignes et laisse donc une certaine souplesse.

5. PLAN STRATEGIQUE TRANSVERSAL N° 1 – ROLE DES POUVOIRS LOCAUX

Olivier DUBOIS signale qu'à l'initiative de l'inter-ADL de Liège, il a été invité à animer une séance de réflexion concernant le PST1. Il exprime sa satisfaction vis-à-vis de cette démarche mais signale sa volonté de poursuivre l'initiative dans le cadre de la présente plate-forme.

Laurence LECLERCQ résume les résultats des travaux. L'ensemble des réflexions peut être rangé dans 2 catégories:

- signaler que l'ADL peut jouer un rôle de relais (+/- 15 mesures);
- signaler que l'ADL peut développer des projets entrants dans ces mesures.

Par ailleurs, la discussion a permis de soulever la question de la représentation dans les futures structures locales de coordination et a posé l'opportunité de développer un guide à destination des agents (une initiative de l'ADL de Waremme peut servir ici de base).

Il est demandé à l'UVCW de diffuser le document découlant de cette réunion à l'ensemble des membres de la plate-forme et de provoquer la mise sur pied d'un groupe de travail sur cette question.

Par ailleurs, Claude PARMENTIER questionne quant à l'importance des ADL dans les futures structures locales de coordination. Il estime que les communes doivent être représentées dans les directoires et que les ADL devraient l'être au niveau des groupes techniques.

6. COORDINATION ENTRE L'AGENT ADL ET LE CONSEILLER EN AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Ce point de l'ordre du jour est reporté à une date ultérieure.

7. DIVERS

La question du prochain atelier a été évoquée.

Olivier DUBOIS propose de l'organiser sur le thème des aides à l'emploi. La discussion permet de soutenir ce choix.

Les éléments qui devraient être abordés devraient concerner les grandes lignes, les montants minima d'aides, les adresses utiles, les bonnes pratiques transposables. Les notions de coopérative d'emploi / d'activité et celle de travail à temps partagé ont également été évoquées.

PROCHAINE REUNION

La date du vendredi 20 octobre à 10h a été retenue.